



# HORAIRE DE LA PATINOIRE

## HIVER 2023

Horaire	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI ET DIMANCHE
8h00-11h15	École Saint-Rosaire (sur réservation)					Fermé
11h15-12h45	Fermé					
12h45-15h15	École Saint-Rosaire (sur réservation)					Patinage libre 13h00-17h00
15h15-18h30	Fermé					
18h30-20h00	Patinage libre	Patinage libre 18h30-19h30	Patinage libre	Patinage libre 18h30-19h30	Patinage libre	Fermé

\*Priorité à tout moment à la municipalité pour le glaçage de la patinoire.

### DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La municipalité de St-Valérien décline toute responsabilité à l'endroit des usagers, notamment au sujet des vols dans les vestiaires.

Toute personne qui n'observerait pas les règlements ou ne se conformerait pas aux interventions du personnel de la patinoire se verra refuser l'accès à la patinoire.

Le port du casque de protection et de gants de hockey est fortement recommandé.

Le local adjacent à la patinoire est ouvert selon l'horaire.

Lorsque la patinoire est fermée, celle-ci est accessible sans surveillance municipale.

### RÈGLEMENTS DE LA PATINOIRE

La patinoire est la propriété de la municipalité et doit bénéficier à tous les citoyens. Les patineurs se comportent de façon à ne pas porter atteinte à la sécurité d'autrui. Il est donc strictement interdit :

- de bousculer les autres patineurs d'une quelconque manière;
- de tenter de faire perdre l'équilibre à un autre patineur;
- d'intimider ou de tenter d'intimider les autres;
- de jeter des objets sur la glace;
- de fumer, de consommer de l'alcool ou des drogues sur l'ensemble de la surface de glace ou à l'intérieur de l'église;
- de pratiquer le hockey en dehors des moments et des espaces prévus à cet effet ou de lancer des rondelles sur le filet qui sépare la patinoire;
- les chiens sont interdits tant à l'intérieur que sur la patinoire.